DÉVELOPPEMENT DES MINERAIS ET MÉTAUX STRATÉGIQUES

En attendant la relance

Le processus d'appels d'offres pour le développement des grands minerais et des métaux stratégiques (or, uranium...) n'est pas encore relancé, voire ne le sera pas de sitôt.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le développement de la grande mine est en latence, comme l'a laissé entendre le président du directoire de l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM) hier à l'occasion de la 36e session d'adjudication de la petite et moyenne mine.

Selon Hocine Annane, aucun appel d'offres n'est prévu pour le moment pour la prospection et l'exploitation des grands minerais et métaux. Certes, une dizaine de titres miniers pour la prospection de l'or ont été concédés à des opérateurs notamment étrangers (canadiens, chinois et libanais).

En outre, un titre pour l'exploitation aurifère a été attribué à l'entreprise Enor. Néanmoins, le lancement d'autres appels d'offres n'est pas attendu. Et d'autant que, concernant particulièrement l'uranium, une substance stratégique et sensible, la mise en branle d'un processus de développement requiert, selon le président de l'ANPM, une «vision globale».

Au-delà des aspects techniques et logistiques, l'exploitation de l'uranium doit être conforme aux traités et engagements internationaux en matière de sécurité et sûreté. Et cela même si les quantités d'uranium dont dispose l'Algérie ne sont pas réputées importantes.

En d'autres termes, le lancement d'un appel d'offres pour le développement de l'uranium n'est pas prévu de sitôt. A contrario, l'exploration et l'exploitation de la petite mine, les substances minières à utilisation industrielle suscitent davantage d'engouement, même si certains minerais et gisements sont plus prisés que d'autres. Et même si l'adjudication de titres miniers n'a pas eu lieu en 2011 pour des motifs liés à la mise en œuvre de nouvelles procédures, selon les propos du président de l'autorité minière.

Photo : Samir Sid

Le ministère de Yousfi boude l'exploitation de la grande mine.

Ainsi, l'ANPM a attribué hier dix titres miniers pour l'exploration d'un montant de 350,6 millions de dinars. Situés dans plusieurs wilayas du pays, les 10 sites attribués concernent essentiellement la substance d'argile destinée à la production des produits rouges pour les briqueteries.

Ces titres ont été attribués à la suite de l'ouverture des plis de 20 offres financières présentées, portant sur 13 sites sur 18 proposés initialement à l'adjudication. Sur ces offres, une seule a été rejetée car non conforme (absence de chèque certifié) et 19 avaient été déclarées recevables.

Ces 20 offres avaient été retenues après la phase technique qui s'était soldée, le 23 mai dernier, par l'acceptation de 33 offres sur 40 déclarées recevables.

Concernant les sites non attribués hier, l'ANPM compte, selon son président, enquêter sur les motifs de l'absence d'intérêt des investisseurs. Notons, par ailleurs, que le secteur minier qui compte actuellement un effectif de 30 000 employés ambitionne, selon le président de l'ANPM, de porter ce nombre à 100 000 employés.

C. B.

COURRIER ACCÉLÉRÉ

EMS Champion Post offre une nouvelle application aux clients

Les clients de l'EMS Champion Post-Express Mail Service, filiale d'Algérie Poste, pourront, dorénavant, s'informer en temps réel sur la localisation et l'acheminement de leurs courrier et colis, grâce à une application numérique. EMS Champion Post s'est doté d'un outil informatique permettant à ses clients de se renseigner sur la position et l'acheminement de leur courrier accéléré. Une application accessible à travers le site internet de l'entreprise : www.ems.dz.

«Aucun des autres opérateurs du courrier accéléré n'offre cette information, c'est une première nationale», a déclaré le président-directeur général de EMS Champion Post, Noureddine Boufennara, hier à Alger.

Et d'ajouter : «La priorité du client algérien est de s'assurer que son courrier a été pris en charge.»

S'agissant du courrier international, dont la France constitue 80% des destinations, l'intervenant soulignera que son entreprise est intégrée dans la coopérative EMS de l'Union postale universelle, qui compte 160 pays. En outre, EMS Champion Post a signé un accord-cadre avec Fedex, l'un des plus grands opérateurs mondiaux du courrier accéléré. «Cette convention est en période de test», a-t-il précisé. Depuis sa création en mai 2011, EMS Champion Post reste encore «méconnue» par les citoyens. «De nombreuses entreprises nationales rencontrent des difficultés pour l'acheminement de leur courrier administratif et ignorent toujours notre existence. Pourtant, nous offrons un ratio qualité/prix largement au-dessous des autres opérateurs», dira M. Boufennara.

Reconnaissant que le marché national est déjà investi par de grands opérateurs internationaux et autres privés locaux, il assure que la demande de cette prestation demeure très importante. «Le client algérien continue à chercher l'opérateur qui lui convient.» Pour ce responsable, l'objectif majeur de son entreprise est désormais de conquérir le maximum de parts de marché.

«Notre particularité est de ne pas faire dans l'exclusion malgré l'étendue de notre pays. D'ailleurs, nous nous appuyons sur le réseau de près de 3 500 bureaux d'Algérie Poste pour être présents sur tout le territoire national, c'est là notre force», a-t-il encore précisé.

Pour rappel, EMS Champion Post compte 10 agences opérationnelles réparties à travers le territoire national et projette d'en atteindre 17 en 2012.

R. N.

DISTRIBUTION DE L'EAU À ALGER ET TIPASA

La Seaal élargit les services offerts par son CATO

Désormais, les clients de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal) peuvent traiter par téléphone, en appelant le 1594, y compris les problèmes liés aux relevés de compteurs, aux factures, aux abonnements et autres demandes de branchement.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Le numéro est joignable 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble des wilayas d'Alger et de Tipasa. Réservé jusqu'ici aux seules réclamations techniques comme signaler des fuites et coupures d'eau ou des égouts bouchés, le Centre d'accueil téléphonique opérationnel (CATO), le 1594, s'élargit à d'autres services, commerciaux cette fois-ci : relevés de compteurs, factures, abonnements et demande de branchement.

La Seaal, qui a vu son contrat de gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement à Alger renouvelé pour cinq autres années, soit jusqu'à 2016, a décroché le marché dans la wilaya de Tipasa en janvier 2012. L'objectif du renforcement et de modernisation de ce dispositif d'information, selon le directeur général de la Seaal, M. Jean-Marc Jahn, est de «se rapprocher davantage des clients pour leur assurer une meilleure qualité de service».

Le CATO permet de recueillir les réclamations en temps réel. «Toute réclamation est introduite instantanément dans le système informatique. Et grâce à la technique de géo-localisation par satellite, la fuite est repérée avec précision. Des diagnostiqueurs sont dépêchés dans les quatre heures qui suivent et le problème est réglé le plus rapidement possible, au maximum deux jours», explique-t-on. Ceci pour les problèmes techniques. Les réponses aux réclamations commerciales sont moins longues.

Les équipes au CATO ont reçu 700 000 appels depuis 2008 dont 370 000 de janvier 2011 au 16 juin 2012. Le taux de traitement des réclamations a atteint 97% sur cette dernière période. Des réclamations liées aux fuites d'eau sur la voie publique, les perturbations de distribution et de pression et les débordements des regards d'assainissement. Les appels sortants, effectués pour mesurer la satisfaction des clients ayant bénéficié d'une intervention, relèvent que 75% des clients se sont déclarés satisfaits.

La Seaal a rénové 250 km de canalisations et installé 360 000 compteurs neufs depuis 2006, date de la délégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux partenaires français. «Certains se plaignent d'une supposée surfacturation mais ce n'est pas vrai. C'est que les gens ont tendance à comparer avec les montants qu'ils payaient avant.

Alors que les compteurs défaillants n'indiquaient pas la quantité consommée réellement. Les compteurs neufs nous ont permis de réduire le gaspillage. C'est l'une des clés de réussite d'une distribution en 24h/24. Nous constatons, en tout cas, plus de responsabilité chez nos clients», a conclu le DG de la Seaal.

L. H.

CONDAMNÉS À MORT DURANT LA GUERRE DE LIBÉRATION

«L'État algérien doit réclamer les dossiers judiciaires»

«Il est inconcevable que tant de condamnés à mort et tant de détenus pendant la guerre de Libération ne puissent pas avoir accès à leurs dossiers judiciaires», s'étonne maître Benbrahem. Selon l'avocate, l'Etat algérien doit réclamer ces dossiers de l'Etat français.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -L'avocate qui s'exprimait hier au forum d'*El Moudjahid* estime que le droit des détenus et des condamnés à mort d'avoir accès à leurs dossiers est «un droit absolu». Elle a expliqué en marge de la conférence hommage aux chouhada, Saïd Touati, Radhi Ahmida, Belamine Ahmed et Boualem Rahal, guillotinés le 20 juin 1957, qu'il s'agit d'un droit individuel cité dans la loi qui stipule que «toute personne a le droit de connaître son dossier individuel». Cependant, selon l'avocate, l'Etat français n'a jamais voulu transmettre ces dossiers aux concernés qui, actuellement, ne peuvent bénéficier que d'un extrait de jugement. Les Français justifient cette situation, dit-elle, par le fait que l'Algérie n'a jamais réclamé ces dossiers. Benbrahem estime qu'il est temps de réagir et voir «si, réellement, en demandant ces dossiers, retenus au ministère de la Justice et de la Défense français, la France accepterait de les donner».

La conférencière estime que l'Etat français tente de cacher les crimes contre l'humanité qu'elle a commis en Algérie. C'est pourquoi, rappelle-t-elle, en 1999 le Parlement français a décidé de ne plus parler d'événements d'Algérie mais d'une situation de guerre. «Il y a eu une révolution populaire contre une puissance mondiale», lance l'avocate qui souligne que la France «est un Etat criminel qui doit répondre de ses crimes en Algérie».

Selon elle, au moment où le droit international interdit plus d'une exécution de mort par jour, la France exécutait jusqu'à cinq Algériens par jour à une minute d'intervalle. Soulignons que plus de 200 peines capitales ont été prononcées par la justice française entre 1956 et 1958 en Algérie.

S. A.